

Déclaration préalable

CSEE 17 MARS 2021

Madame La Présidente,
Mesdames et messieurs les élus,

Le rapport de l'Inspection du Travail concernant le DGI (Danger Grave et Imminent) de la boutique du centre commercial Polygone de Béziers est consternant. En effet, au vu des éléments énoncés dans ce courrier, je cite : « Un projet de fermeture d'établissement faisant l'objet d'une information à l'ensemble des salariés de la boutique Orange Béziers du Centre Commercial Polygone, antérieur à toute consultation du CSE démontre la non prise en compte du rôle du CSE dans ce processus décisionnel de réorganisation, privant ainsi votre entreprise de tout dialogue social serein et constructif. Cela a pu conduire aux réactions de détresse et de résistance que vous rencontrez aujourd'hui. Le CSE doit être en capacité d'assurer une expression collective des salariés comme le veut sa mission. »

Cette constatation démontre bien une entrave à l'exercice régulier du CSE dans le cadre de la mise en œuvre d'une information/consultation. En procédant de la sorte, il y a un véritable manquement au dialogue social et pas des moindres. Cette procédure, ou manière de faire envers les salariés de la boutique de Béziers, démontre bien qu'une fois de plus le bien être des salariés n'est pas d'actualité. Les impacts de risques psychosociaux, la santé, la sécurité et les conditions de travail n'ont pas été pris en compte lors de tels agissements avec des interventions directes de la Direction avant la présentation de ce projet en CSE.

La Direction ne prévoit-elle pas les conséquences du non-respect du cadre réglementaire applicable au fonctionnement régulier de nos instances représentatives du personnel ?

La conclusion de l'IT pour Béziers n'est pas valable malheureusement que pour ce projet, mais pour l'ensemble des fermetures de boutiques et plus largement pour tous les dossiers de réorganisation (exemple fusion SCO/UAT).

Le rapport de l'IT n'est que l'expression de notre vécu depuis la signature de l'accord sur le dialogue social par certaines OS. Le dialogue social cède la place à un formalisme excessif (l'accord rien que l'accord....Voire même jusqu'à l'absurde).

Que veut dire pour vous dialogue social ? N'est-il qu'une vaine expression ou a-t-elle tout son sens pour le bien-être des salariés ?

Nous nous interrogeons, plus la peine de nous répondre vos actes nous l'ont démontré.

Les élus de la CFE-CGC demandent, certainement d'une façon utopiste, mais osons, soyons fous, l'ouverture d'une négociation locale sur le fonctionnement des instances et le dialogue social local, pour sortir de cette situation et retrouver ainsi un dialogue social digne de ce nom avec les moyens idoines.

Justement concernant les moyens, les très nombreux salariés en télétravail, qu'ont-ils à leur disposition ? Savez-vous qu'avant cette crise sanitaire, les salariés pouvaient prétendre à du matériel nécessaire pour leur mission d'un simple clic en manifestant leurs besoins via une DMI ? Qu'en est-il aujourd'hui ? Qui a la réponse ? Les dirigeants des budgets de fonctionnements entre DTSI et Agence ne veulent-ils pas s'entendre ? A qui revient la facture de matériel ?

Les salariés sont las de ne même pas pouvoir commander, non pas, un portable dernière génération, mais pour exemple un simple chargeur pour leur mobile ou autres.

Où se trouve la facilité de fonctionnement ? Avons-nous des outils performants pour exercer notre métier ? Quid de la fameuse agilité, concept que la Direction nous ressasse *ad nauseam*.

Un dernier point ou plutôt une allusion sur le terme quasi enfantin du « des fois oui des fois non » que certains collent dans leurs publications aux choix de la CFE-CGC. Cela mérite une explication de texte visiblement.

Oui à des principes, des valeurs, des convictions, mais non à leurs interprétations. On peut dire oui à un sujet, un principe qui s'approche de nos valeurs mais non à son interprétation. Prenez pour exemple une partition de musique, elle vous enchante, vous fait ressentir des émotions proche de vos valeurs, mais Lors de son interprétation, selon le chef d'orchestre, elle a été non pas sublimée mais galvaudée car ne correspondant pas à vos valeurs ; vous pouvez à ce moment-là dire oui à la partition mais non à son interprétation même sans fausses notes. (Sans jeux de mots)

La CFE- CGC a toujours tenu le même cap en étant fidèle à ses modes de fonctionnements pour le bien des salariés. Ceci est notre ligne de conduite en adéquation avec nos convictions et, ne vous déplaie, cela n'est pas prêt de changer.

Merci de votre écoute.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Abdelkrim DAOUADJI
- Adrien GRACIANNETTE
- Maria-Pilar MARTINEZ

- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Maria BOUSCARY

Représentants Syndicaux

François KANY
Nadine BEMER



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-gso/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

